

IANSA Semaine mondiale d'action contre la violence armée

Vidéo « Aspirer à la paix » – Guide de discussion

Ce guide vise à stimuler les discussions sur les thématiques évoquées dans la vidéo de l'IANSA « Aspirer à la paix ». La vidéo examine pourquoi il est important de prendre en compte la dimension de genre afin de réduire la violence par arme à feu et de vivre en paix. La vidéo aborde quatre grandes thématiques :

1. L'égalité des sexes
2. La violence basée sur le genre
3. L'intégration d'une perspective de genre dans le contrôle des armes légères et de petit calibre
4. La participation des femmes aux processus de contrôle des ALPC

Ce guide présente un bref résumé des thématiques abordées dans la vidéo et propose une série de questions qui visent à stimuler les discussions et à contribuer au développement d'activités et de plaidoyers dans votre pays afin de réduire la violence par arme à feu.

THÈME 1 : L'égalité des sexes

Qu'est-ce que l'égalité des sexes ? L'égalité des sexes signifie que tout individu peut jouir de l'égalité des droits, des responsabilités et des chances, quel que soit son sexe ou son genre. L'égalité des sexes est une question de droits humains : les traités internationaux relatifs aux droits humains interdisent la discrimination fondée sur le sexe. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont également des conditions essentielles pour parvenir à un monde pacifique, prospère et durable. Les Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Objectif de développement durable 5 (ODD 5) vise à parvenir à l'égalité des sexes.

Pourquoi l'égalité des sexes joue-t-elle un rôle important pour réduire la violence par arme à feu ? Le genre fait référence aux rôles, comportements, expressions et identités socialement construits et associés aux filles, aux femmes, aux garçons, aux hommes et aux personnes appartenant à des genres différents. La dimension de genre influence la manière dont les individus se perçoivent eux-mêmes et perçoivent autrui ; elle a un impact sur leur façon d'agir et d'interagir et sur la répartition du pouvoir et des ressources dans la société. La dimension de genre influe sur l'identité des personnes affectées par la violence par arme à feu, et sur celles qui possèdent ou utilisent des armes à feu ; elle détermine la manière dont la violence par arme à feu est perpétrée et quels sont ses impacts à court et à long terme. Étant donné que l'inégalité entre les sexes constitue à la fois une cause et une conséquence de la violence par arme à feu, la réduction de ce type de violence passe nécessairement par l'adoption de mesures efficaces pour parvenir à l'égalité des sexes.

Questions pour le débat :

1. Pourquoi les jeunes femmes de Freetown, en Sierra Leone, manifestent-elles ? En quoi leur revendication que « les femmes reçoivent une formation professionnelle pour ne pas dépendre des hommes » est-elle liée à l'égalité des sexes ? Pouvez-vous identifier d'autres mesures qui pourraient contribuer à réduire l'inégalité entre les sexes au niveau local et national dans votre pays ?
2. Pensez-vous que l'égalité des sexes sera atteinte dans votre pays d'ici 2030, comme le prévoit le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ? Quelles mesures, à votre avis, les autorités de votre pays devraient et pourraient prendre pour honorer leur engagement envers le Programme 2030 ?
3. Dans la vidéo, les écoliers népalais disent que la violence par arme à feu est causée notamment par « une discrimination profondément enracinée à l'égard des femmes » et que cela provient du fait que « les filles ne sont pas respectées, ne sont pas valorisées et sont toujours humiliées ». À votre avis, comment les notions de respect et de valorisation des femmes et des filles s'appliquent-elles au niveau local et national dans votre pays ?
4. À votre avis, la société accorde-t-elle une valeur égale aux rôles assumés par les femmes et les hommes ? Comment les similitudes et les différences entre les femmes et les hommes influencent-elles la manière dont la violence par arme à feu est vécue dans votre pays ?
5. Pourquoi les femmes aux Philippines considèrent-elles que la violence par arme à feu et la pandémie de Covid-19 constituent un double fardeau ? Les femmes et les hommes sont-ils sur un pied d'égalité lorsqu'il s'agit de lutter contre la violence par arme à feu et le Covid-19 ? Pensez-vous qu'il existe des différences dans la manière dont ces phénomènes affectent les individus en fonction de leur genre ? Quelles sont ces différences ?

6. Dans la vidéo, la professeure Cynthia Enloe explique comment les hommes sont considérés comme des experts en armes légères et comment cela exclut la prise en compte des opinions des femmes. Pouvez-vous identifier d'autres rôles et règles édictés par la société qui contribuent à exclure les femmes des actions de lutte contre la violence par arme à feu et à les discriminer ? Comment surmonter ces obstacles ?

Thème 2 : Violence basée sur le genre

Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ? ONU Femmes définit la violence basée sur le genre comme « tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et fondé sur des différences de genre prescrits par la société ». La violence basée sur le genre peut être de nature physique (par exemple des coups, des agressions, des meurtres), sexuelle (comme le harcèlement sexuel, le viol, les « crimes d'honneur »), émotionnelle ou psychologique ou socio-économique (y compris l'accès limité aux ressources). La violence basée sur le genre inclut la violence contre les femmes et les filles, les hommes et les garçons ainsi que les personnes ayant des identités de genre différentes. Elle peut être perpétrée en public ou en privé. Par exemple, la violence domestique et la violence entre partenaires intimes constituent, dans le monde entier, des formes répandues de violence basée sur le genre. L'une des cibles de l'ODD 5 (Égalité des sexes) vise à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

Quels sont les liens entre la violence basée sur le genre et la violence par arme à feu ? Les femmes et les filles sont, à travers le monde, les principales victimes de la violence domestique et des violences perpétrées par un partenaire intime masculin ; cela inclut des cas de violence sexuelle pendant les conflits armés. Des études montrent que dans les cas de violence domestique, la majorité des décès concerne les femmes tandis que les auteurs de ces actes sont généralement un homme qui est – ou a été – leur partenaire intime. Pour ce qui est des féminicides, environ un cas sur trois est commis avec une arme à feu. Les raisons généralement avancées par les hommes qui tuent leur partenaire intime sont la volonté de possession, la jalousie et la peur de l'abandon. Cependant, les armes à feu ne sont pas seulement utilisées pour tuer des femmes. Des études montrent que dans les situations de violence entre partenaires intimes, la menace de recourir, dans le domicile, à une arme à feu, de la brandir ou de l'utiliser à des fins d'agression peut accroître la peur des femmes, les obliger à obéir et réduire leur volonté de quitter le domicile ou de mettre fin à une relation. Cela peut entraîner des abus chroniques.

Questions pour le débat :

1. La vidéo présente le témoignage de l'épouse d'un garde de sécurité menacée à son domicile par celui-ci avec son pistolet de service qu'il apporte à la maison. À votre avis, comment la présence d'armes à feu à la maison augmente-t-elle les dangers encourus par les femmes et les filles ?
2. Des femmes aux Philippines et des écoliers au Népal affirment que la pandémie de Covid-19 aggrave l'impact de la violence par arme à feu et la violence domestique. À votre avis, pourquoi est-ce le cas et comment cela est-il vécu au niveau local et national dans votre pays ?
3. La vidéo présente un écolier du Népal qui évoque la « négligence des responsables politiques » comme raison de la persistance de la violence par arme à feu contre les femmes. Quelle est la situation dans votre pays ? Quelles mesures, juridiques ou autres, les autorités de votre pays ont-elles prises pour mettre fin à la violence par arme à feu et à la violence contre les femmes ? Pensez-vous que ces mesures sont adéquates ou devraient être renforcées ? Dans quelle mesure sont-elles appliquées dans votre pays ?
4. Le féminicide est le meurtre d'une femme ou d'une fille, en particulier par un homme et en raison de son sexe. Le féminicide est-il reconnu comme un crime spécifique dans votre pays ? Des statistiques sur le taux de féminicides sont-elles collectées dans votre pays ? À votre avis, pourquoi les féminicides restent-ils largement impunis et pourquoi les femmes ne peuvent-elles pas obtenir justice dans les cas de violence domestique ?
5. La vidéo présente des militants appelant à mettre fin à la violence basée sur le genre et à la violence par arme à feu. Des actions similaires ont-elles été menées au niveau local ou national dans votre pays ou avez-vous participé à ce type d'actions ? Que font les autorités de votre pays pour mettre fin à ce type de violence ? Quelles autres mesures ces autorités pourraient-elles prendre pour éradiquer la violence basée sur le genre perpétrée avec des armes à feu ?

Thème 3 : Intégration de la dimension de genre dans le contrôle des armes légères et de petit calibre

Qu'est-ce que l'intégration de la dimension de genre ? Les Nations Unies définissent l'intégration de la dimension de genre comme « le processus d'évaluation des incidences pour les femmes et les hommes de toute action planifiée comprenant la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à intégrer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines : politique, économique et social, de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne se perpétue pas. »

Pourquoi l'intégration de la dimension de genre joue-t-elle un rôle important pour réduire la violence par arme à feu ? Il est essentiel d'intégrer une perspective de genre pour assurer l'efficacité des politiques et des programmes de contrôle des armes légères et de petit calibre – que ce soit dans le cadre de mesures correctives ou de mesures de prévention. Des informations montrent que la violence par arme à feu a un impact différent sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Les caractéristiques spécifiques et profondément sociétales de la question des armes légères requièrent une intégration globale des perspectives sexospécifiques dans toutes les dimensions du contrôle des armes légères et des processus de paix. Lorsque la dimension de genre n'est pas correctement prise en compte dans les cadres législatifs et politiques régissant le contrôle et la réglementation des armes légères, le succès et l'efficacité des actions menées sont limités.

Questions pour le débat :

1. Hajer Sharief de l'organisation libyenne *Together We Build It* souligne qu'il semble largement admis que les femmes ont un rôle à jouer dans la consolidation de la paix, les processus de paix et les accords de paix, alors qu'en pratique, les femmes ne sont toujours pas impliquées dans ces processus. Pourquoi pensez-vous qu'il est important que les femmes jouent un rôle dans les questions de paix et de sécurité ? Quelle est la situation sécuritaire dans votre pays ? Quels en sont les répercussions pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons ? En quoi ces impacts différent-ils en fonction du sexe et du genre des individus concernés ?
2. La majorité des individus qui possèdent et utilisent des armes légères sont des hommes et c'est le cas également pour la majorité des auteurs et des victimes de la violence par arme à feu. Pourquoi est-ce le cas, à votre avis ? Dans votre pays, le fait de posséder une arme est-il considéré comme un moyen d'affirmer sa masculinité ?
3. Pourquoi pensez-vous qu'il est important de prendre en compte les expériences et les préoccupations des femmes concernant la violence par arme à feu ? Quelles mesures faut-il prendre pour accroître, à cet égard, la visibilité des expériences des femmes ?
4. Des données sur l'impact de la violence par arme à feu sur les femmes et les filles sont-elles collectées dans votre pays ? Outre les taux de féminicides, pouvez-vous identifier d'autres données qui devraient être collectées sur les types de violence affectant les femmes ? Savez-vous si les autorités de votre pays collectent des données ventilées par sexe et par âge sur la possession, l'utilisation et les impacts des armes légères ?
5. Dans la vidéo, la professeure Cynthia Enloe souligne que les hommes dominent les discussions sur les armes légères parce qu'ils sont considérés comme des experts de l'utilisation de ces armes. Pensez-vous qu'il faut avoir des connaissances techniques sur les armes à feu pour être impliqué dans les questions de sécurité et d'armes légères ? Comment les autorités de votre pays pourraient-elles faire en sorte que les expériences des femmes soient mieux prises en compte ?
6. Les États se sont engagés, en 2000, à intégrer la dimension de genre dans le cadre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, et ils sont convenus de parvenir à l'égalité des sexes d'ici à 2030 dans le cadre des objectifs de développement durable. Quelles mesures urgentes les autorités de votre pays devaient-elles prendre pour intégrer le genre dans le contrôle des armes légères ? Y a-t-il une volonté politique suffisante dans votre pays pour parvenir à ce résultat ?

Thème 4 : Participation des femmes au contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC)

Pourquoi la participation des femmes est-elle essentielle pour assurer un réel contrôle des ALPC ? Le déséquilibre entre les sexes au sein des organes de décision influence le discours politique sur les armes légères. La reconnaissance et la participation des femmes en tant que parties prenantes et expertes clés

dans les processus d'élaboration de politiques et de programmation liés au contrôle des armes légères, aux niveaux international, régional et national, permettraient de prendre en compte différentes expériences et attitudes et de refléter plus fidèlement la dynamique fortement sexospécifique et les effets de l'utilisation des armes légères.

La participation des femmes à la consolidation de la paix et à la résolution post-conflit est un pilier central du programme Femmes, paix et sécurité lancé par la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2000. En 2018, le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères a souligné l'importance d'accroître l'implication des femmes dans les prises de décision et dans la mise en œuvre des accords de contrôle des armes légères.

Comment la participation des femmes aux processus de contrôle des ALPC peut-elle contribuer à réduire la violence par arme à feu ? Parallèlement à d'autres mesures d'intégration de la dimension de genre, telles que l'analyse sexospécifique et la collecte de données ventilées par sexe et par âge, la participation des femmes est un moyen de réduire la violence par arme à feu. Elle est également inhérente à l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe. Assurer la participation des femmes aux efforts de contrôle des armes légères va au-delà de la simple inclusion des femmes aux discussions sur la sécurité ou au lancement de programmes adaptés aux besoins des femmes. Pour assurer une participation des femmes pleine, efficace et significative, il est nécessaire que les femmes puissent occuper des positions de pouvoir égales à celles des hommes et avoir les mêmes opportunités d'influencer les processus et les résultats des politiques de contrôle des armes légères.

Discussions autour de la vidéo:

1. L'ONG de défense des droits des femmes de Hajer Sharief n'a pas pu participer aux négociations de paix parrainées par les Nations Unies sur la Libye. À votre avis, à quels obstacles son ONG a-t-elle été confrontée ? Y a-t-il eu au niveau local ou national dans votre pays des débats sur les questions de paix et de sécurité ? Les femmes peuvent-elles y contribuer ? Les femmes peuvent-elles influencer les prises de décision en matière de sécurité ?
2. Dans la vidéo, la chercheuse Einas Mohammed de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement souligne que les femmes sont sous-représentées dans les discussions sur « les questions de sécurité considérées comme sérieuses » aux niveaux africain et national. À votre avis, à quoi se réfère-t-elle lorsqu'elle évoque ce type de sécurité ? Que signifie la sécurité pour vous ? Pourquoi les questions de sécurité sont-elles dominées par des militaires de niveau intermédiaire et supérieur ?
3. Pensez-vous qu'il suffit d'inclure des femmes dans les délégations gouvernementales ou de la société civile qui participent aux processus axés sur la paix ou la sécurité ? Pouvez-vous identifier des moyens de garantir que les femmes participent pleinement aux prises de décision sur le contrôle des armes légères ? Les femmes sont-elles représentées dans les différentes institutions de votre pays, par exemple au sein du gouvernement, des forces de sécurité ou de l'appareil judiciaire ? Quelles autres mesures les autorités de votre pays pourraient-elles prendre pour renforcer la représentation des femmes ?
4. Dans votre pays, les commissions ou mécanismes nationaux sur les ALPC incluent-ils des femmes ? Savez-vous si des femmes font partie de la délégation gouvernementale de votre pays lors de réunions aux Nations Unies telles que celles traitant du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, et si oui, à quel titre ? Les groupes de la société civile travaillant sur les questions de genre dans votre pays sont-ils en mesure de contribuer à ces débats et d'influencer les rapports et décisions de votre gouvernement sur le contrôle des armes légères ?

Ce guide de discussion a été rédigé par Benedicte Goderiaux et édité par Clare da Silva.
Les opinions exprimées dans ce document sont celles du partenaire d'exécution et ne reflètent pas nécessairement le point de vue des Nations Unies ou de l'Union Européenne.



Funded by the United Nations
through financial contributions received
from the European Union (CFSP 2018/2011)